

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 17 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le règlement suivant :  
  
N° 23-037 Règlement augmentant le fonds de roulement de 1 412 000 \$ afin de le porter à 21 440 000 \$
2. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **19 juillet 2023**.
3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

**FAIT À RIMOUSKI, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2023**

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat  
Greffier